



Bruges

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 juin 2018

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 juin 2018

**Judi 28 juin de l'an deux mille dix huit
à 18 heures 30**

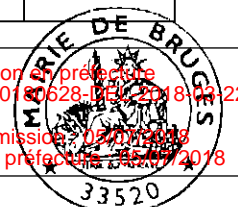
Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire
à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

La séance est ouverte.

Monsieur CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Bernadette CENDRES -BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE		Lucie BELRAIN	x
Catherine CESTARI		Didier POUVREAU	x
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET		Pierre CHAMOULEAU	x
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE		Brigitte TERRAZA	x
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Jean BATTINI	x
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER		Fabienne DUMAS	x
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD		Gérard BOURG	x
Michel HOSTEINS	x		
Hortense CHARTIER	x		
Myriam DUCLERC		Hortense CHARTIER	x
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Accusé de réception en préfecture
033-213300759-20180628-LEJ-2018-04-22-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfectorale : 03/07/2018





DÉLIBÉRATION N°2018.03.22 : ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE BRUGES – MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal (article 212-7 du code de l'Éducation).

Par délibération en date du 30 mars 2011, le Conseil Municipal a adopté une sectorisation des écoles maternelles et élémentaire de Bruges en créant 4 secteurs d'affectation :

1 - Secteur Centre comprenant :

- l'école maternelle Pablo Picasso
- l'école élémentaire Marie Laurencin
- l'école élémentaire Camille Claudel

2 – Secteur de la Marianne comprenant :

- Le groupe scolaire de la Marianne : maternelle et élémentaire

3 – Secteur du Tasta comprenant :

- L'école maternelle Jacques Prévert
- L'école élémentaire Jacques Prévert

4- Secteur Arc en Ciel comprenant :

- Le groupe scolaire Arc en Ciel : maternelle et élémentaire

Afin de garantir la qualité des conditions d'accueil dans les écoles à la rentrée 2018, il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage des effectifs scolaires sur l'ensemble des écoles de la commune.

Ainsi, conformément aux attentes de l'Éducation Nationale, et après avis favorable de la commission scolaire réunie le 17 mai dernier, il est proposé de modifier la sectorisation scolaire en transférant les rues ci-après du secteur du Tasta vers le secteur Centre (Ecole maternelle Pablo Picasso et Ecole Élémentaire Olympe de Gouges – anciennement Marie Laurencin et Camille Claudel). Ces rues sont celles les plus proches du secteur Centre.

- Rue Pierre Andron
- Rue Pierre Derruppé
- Rue des Salicaires
- Rue du Réduit



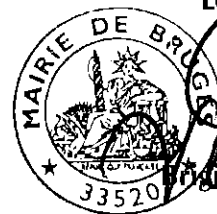
- Rue des Anciens Combattants d'AFN
- Allée du Malbec
- Rue des Frênes
- Rue Serge Dejean
- Allée Jacqueline Paronneau
- Rue René de Boussac
- Rue Lucien Garnaud
- Allée Gisèle Borde
- Rue Jacques Bonnaire
- Allée des Chênes Rouvres

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**Unanimité**

- **ADOpte** cette nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en vigueur pour les inscriptions scolaires de l'année 2018/2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

[Signature]
Mme TERRAZA